## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2018

## LUTTE PRÉCARITÉ PROFESSIONNELLE DES FEMMES - (N° 586)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

 $N \circ 5$ 

présenté par Mme Lorho

**TITRE** 

À la fin, supprimer les mots : « des femmes ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y aucun sens à lutter contre un type particulier de précarité.

Les femmes sont très représentées certes dans les métiers précaires, toutefois dans d'autres la main d'œuvre est très majoritairement masculine. Et les souffrances liées à la précarité se moquent de la différence des sexes.

En effet, il faudrait travailler à l'amélioration de certains points liés à la féminité : l'accompagnement de la maternité, le retardement forcé de la fécondité, les familles monoparentales. Mais ces aspects sont indépendants de la précarité, ils viennent simplement y ajouter des obstacles supplémentaires.